

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE
Bureau de l'environnement
et des affaires foncières
Affaire suivie par MA CLERMONT
Tel : 05.63.45.61.93
Fax : 05.63.45.61.99
Mél : marie-annick.clermont@tarn.gouv.fr

Albi, le 12 DEC. 2014

Messieurs les présidents, Monsieur,

Par courrier du 21 novembre 2014 cosigné au nom des organisations « France Nature Environnement (FNE) », « France Nature Environnement Midi-Pyrénées (FNE MP) » et « Collectif pour la Sauvegarde de la Zone Humide du TESTET », vous m'avez demandé de bien vouloir «abroger sans délai toutes les autorisations administratives (...) délivrées sur ce (le) projet (de retenue d'eau de Sivens)...».

Le projet de la retenue d'eau de Sivens à Lisle-sur-Tarn fait, actuellement, l'objet d'un nouveau travail d'expertise auquel vos organisations précitées sont associées. Ce travail de dialogue a pour but de faire émerger un nouveau projet de territoire partagé.

C'est pourquoi, je ne souhaite pas compromettre les réflexions en cours par de nouvelles décisions qui pourraient paraître prématurées et seraient susceptibles de recours en annulation devant les tribunaux de la part d'autres parties intéressées par ce projet et qui, pour l'heure, ne sont pas encore intervenues.

Il convient, donc et à mon sens, d'attendre la fin des travaux d'expertise pour statuer, éventuellement par de nouvelles décisions, sur ce dossier, qui touchant à la gestion de l'eau, conditionne l'avenir de toute une partie du département du Tarn exposée à terme à des périodes de sécheresse renouvelées.

Je vous prie d'agréer, messieurs les présidents, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,



Thierry GENTILHOMME

Monsieur Denez L'HOSTIS
Président de FNE
Monsieur Thierry de NOBLENS
Président de FNE MIDI-PYRENEES
Monsieur Ben LEFETAY
pour le collectif sauvegarde zone humide du TESTET